



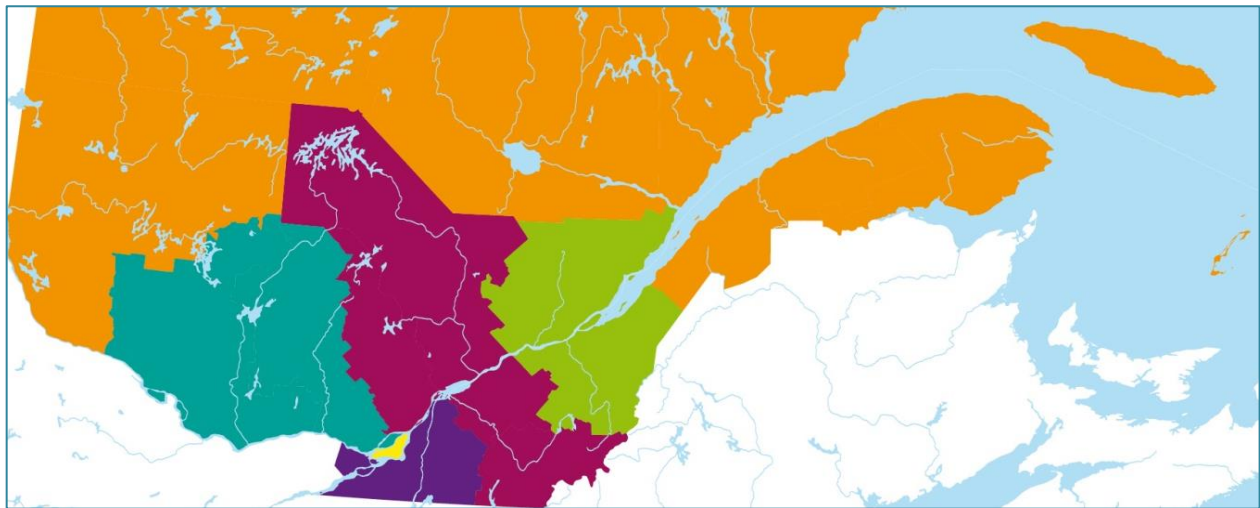
Élection des membres du conseil d'administration







Quels sont les postes d'administrateurs à combler ?

Afin d'assurer une continuité des travaux stratégiques de l'Association et de maintenir un bon équilibre entre expérience et relève, les mandats de deux ans des membres du conseil d'administration sont renouvelables en alternance. Pour la période 2019-2021, 6 postes d'administrateurs sont ouverts :

- 3 postes pour la région de Montréal ;
- 2 postes pour la région de Québec ;
- 1 poste pour la région de la Montérégie.

Le découpage des régions correspond à celui établi par l'Ordre des architectes du Québec :



	Région de Montréal		Région du Centre du Québec		Région des Laurentides
	Région de la Montérégie		Région de Québec		Région du Croissant nord

Qui peut se présenter ?

Tous les membres en règle de l'AAPPQ, c'est-à-dire les architectes patrons/associés des firmes d'architecture membres de l'association, peuvent présenter leur candidature pour devenir administrateur. Ils doivent avoir un bureau (maison mère, succursale ou bureau de consultation) installé dans la région visée par le poste à combler. Les membres doivent être à jour de leur cotisation 2019-2020.

Comment présenter sa candidature ?

Les membres qui veulent présenter leur candidature au conseil d'administration de l'AAPPQ pour les exercices 2019-2021 doivent remplir le **formulaire disponible à la fin de ce document ou sur le site Internet de l'AAPPQ**, et le renvoyer par courriel à l'association avant le **25 octobre 2019 à 12h**. Pour être élu, les candidats doivent être présents à l'assemblée générale, à moins qu'ils n'avertissent l'association au moins sept jours avant, soit le 25 octobre 2019.

Quelle est la durée du mandat ?

Le mandat des administrateurs de l'AAPPQ est de deux ans. Sept postes d'administrateurs sont mis en candidature les années paires et six postes sont mis en candidature les années impaires.



Quel est le rôle d'un administrateur ?

Les administrateurs siègent au conseil d'administration de l'AAPPQ et peuvent se présenter pour être membre du comité exécutif, composé des 5 officiers élus par les membres du conseil d'administration aux postes suivants :

- président ;
- vice-président ;
- secrétaire-trésorier ;
- deux administrateurs exécutifs.

Le conseil d'administration se réunit au minimum tous les 3 mois et au maximum mensuellement. Le comité exécutif se réunit au besoin.

Le conseil d'administration assure le pilotage stratégique de l'Association en définissant les politiques et en prenant les décisions nécessaires à sa bonne administration. Le comité exécutif voit quant à lui à l'application des orientations du conseil d'administration, en assurant notamment une surveillance des travaux des comités et des finances de l'Association. Les administrateurs sont également invités à s'impliquer dans les différents comités créés par le conseil d'administration, travaillant notamment sur les honoraires et les conditions d'engagement et de pratique des architectes en pratique privée.

Quelle est la composition du conseil d'administration ?

Le conseil d'administration est composé de 14 membres :

- 13 membres élus ;
- et le président sortant ou son prédécesseur qui est membre d'office.

Les membres élus représentent une région du Québec (voir carte page précédente), la répartition du nombre de postes est établie de la manière suivante :

- pour la région de Montréal, six administrateurs ;
- pour la région de Québec, trois administrateurs ;
- pour la région de la Montérégie, un administrateur ;
- pour la région du Centre du Québec, un administrateur ;
- pour la région des Laurentides, un administrateur ;
- pour la région du Croissant nord, un administrateur.

Quels seront les principaux travaux de l'Association pour 2019-2021 ?

Les principaux enjeux de l'Association seront de documenter et proposer des pistes des solutions pour améliorer le positionnement et les conditions de pratique et d'embauche des bureaux d'architectes. Plus précisément, l'AAPPQ aura à faire des représentations afin :

- d'intervenir auprès des donneurs d'ordre publics et le législateur afin d'améliorer les règles et pratiques contractuelles ainsi que les honoraires (décret définissant les honoraires, modes d'octroi de contrats dans les municipalités, ministères et organismes, accord commerciaux, etc.) ;
- de suivre l'élaboration de la future Loi encadrant la pratique de l'architecture, pour réaffirmer le rôle central de l'architecte dans la réalisation des projets et pour une plus grande reconnaissance professionnelle, sociétale et juridique ;
- de promouvoir et documenter la profession d'architecte pour valoriser leur rôle auprès des donneurs d'ordre et du grand public ;
- de développer les services aux membres pour faciliter leur pratique professionnelle et les accompagner dans la gestion et l'administration de leur bureau.

Pour en savoir plus sur les travaux de l'AAPPQ

Pour consulter les statuts et règlements de l'AAPPQ



Formulaire de candidature 2019-2021

Je désire présenter ma candidature au conseil d'administration de l'Association des Architectes en pratique privée du Québec pour les exercices 2019- 2021.

Coordonnées

Prénom, nom : _____

Firme : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Région représentée

Région de Montréal

Région de Québec

Région de la Montérégie

Motivations

Décrivez en quelques lignes vos motivations en tant que candidat (si besoin rajouter une page).

Présence

Je serai présent(e) à l'assemblée générale annuelle le 1^{er} novembre 2019 à 13h30 à Montréal.

Signature

Nous vous remercions de bien vouloir remplir numériquement ce formulaire de candidature, de le signer et de l'envoyer par courriel, à aappq@aappq.qc.ca avant le **25 octobre 2019 à 12h**.

Date : _____ Signature : _____